

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 AVRIL 2023

PROCES VERBAL

Le conseil municipal de la commune de Saint-Denis-en-Val a été convoqué le 11 avril 2023 et dont la convocation a été reçue le 11 avril 2023 pour se tenir à la Mairie – Salle du Conseil Municipal, le Mardi 18 avril 2023 à 19 heures 30 minutes sous la présidence de Jérôme RICHARD, Maire-adjoint.

1- Vérification du quorum et lecture des pouvoirs

Noms / Prénoms	Présents	Absents	Qui a donné pouvoir à
LUBET Marie Philippe		x	Jérôme RICHARD
RICHARD Jérôme	X		
BELLAIS Laurence	X		
BOUDON Gérard	X		
GAULT Monique	X		
BOISSAY Bruno	X		
POPINEAU Marie José	x		
JAVOY Denis	X		
FRÉMONDIÈRE Jocelyne	X		
PARAGOT Bruno	X		
SERVAIS Véronique		x	Monique GAULT
BROU Jérôme	X		
ROCHE Brigitte			
COUTELLIER Didier	X		
PRAGNON Aline		x	
PANZANI Pierre	x		
MAUCLAIR Stéphanie		x	
NEVEU Michel	x		
HOCQUET Aurélie	X		
VERZEAUX Grégory	X		
VERZEAUX Grégory	x		
CAVALHEIRO Vanessa		x	
CALLIBET Christophe	X		
CHEVALLIER Sylvie		x	Brigitte ROCHE
DELANDE Arnaud		x	Laurence BELLAIS
KOOIJMAN Frédéric	X		
PORTUGUES Yann		x	Catherine MARCON DAROUSSIN
MARCON DAROUSSIN Catherine	X		
MOUAK Prosper	X		
DELAVEAU Martine	X		

Désignation des secrétaires de séance : Aurélie HOCQUET et Catherine MARCON DAROUSSIN

L'ordre du jour porte :

Jérôme RICHARD	1	Ingénierie technique – demande de subvention au titre du programme fonds verts
Jérôme RICHARD	2	Rénovation thermique des bâtiments publics – demande de subvention au titre du fonds verts
Jérôme RICHARD	3	Rénovation thermique des bâtiments publics – demande de subvention au titre du fonds verts

1- INGENIERIE TECHNIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME FONDS VERTS

Dispositif inédit, le fonds d'accélération de la transition énergétique dans les territoires aussi appelé « Fonds vert » va aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale et adapter le territoire au changement climatique.

Il est doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés pour des projets présentés par les collectivités territoriales.

Parmi ces aides figure celle relative à l'ingénierie technique (axe 14) dans laquelle la commune s'inscrit.

Tel est donc l'objet de cette délibération.

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

<u>RECETTES</u>			<u>DEPENSES</u>		
	Taux estimé	Montant HT		Montant HT	Montant TTC
Fonds verts	80 %	52 413,55 €	Chef de projet « transition écologique » pour 18 mois	65 516,94 €	65 516,94 €
Autofinancement	20 %	13 103,39 €			
TOTAL		65 516,94 €	TOTAL		65 516,94 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la délibération suivante :

- **AUTORISE Madame le Maire à déposer un dossier de subvention au titre du programme « Fonds vert » auprès de la Préfecture du Loiret,**
- **SOLLICITE une subvention dans le cadre de ce programme fonds verts d'un montant de 52 413,55 € soit 80 % du coût prévisionnel du projet,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer les documents s'y rapportant.**

2- RENOVATION THERMIQUE DES BATIMENTS PUBLICS – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME FONDS VERTS

Dispositif inédit, le fonds d'accélération de la transition énergétique dans les territoires aussi appelé « Fonds vert » va aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale et adapter le territoire au changement climatique.

Il est doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés pour des projets présentés par les collectivités territoriales.

Parmi ces aides figure celle relative à la rénovation énergétique des bâtiments publics (axe 1) dans laquelle la commune s'inscrit.

Tel est donc l'objet de cette délibération.

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

RECETTES			DEPENSES		
	Taux estimé	Montant HT		Montant HT	Montant TTC
Fonds verts	80 %	1 509 454,40 €	Rénovation énergétique de l'école Champdoux	1 886 818,00 €	2 264 181,60 €
Autofinancement	20 %	377 363,60 €			
TOTAL		1 886 818,00 €	TOTAL	1 886 818,00 €	2 264 181,60 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la délibération suivante :

- **AUTORISE Madame le Maire à déposer un dossier de subvention au titre du programme Fonds vert auprès de la Préfecture du Loiret,**
- **SOLLICITE une subvention dans le cadre de ce programme Fonds vert d'un montant de 1 509 454,40 € soit 80 % du coût prévisionnel du projet,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer les documents s'y rapportant**
- **DIT que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2023-021 du 28 février 2023, ladite délibération n'ayant pas été inscrite à l'ordre du jour du conseil municipal du 28 février 2023.**

3- RENOVATION THERMIQUE DES BATIMENTS PUBLICS – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME FONDS VERTS

Dispositif inédit, le fonds d'accélération de la transition énergétique dans les territoires aussi appelé « Fonds vert » va aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale et adapter le territoire au changement climatique.

Il est doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés pour des projets présentés par les collectivités territoriales.

Parmi ces aides figure celle relative à la rénovation énergétique des bâtiments publics (axe 1) dans laquelle la commune s'inscrit.

Tel est donc l'objet de cette délibération.

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

RECETTES			DEPENSES		
	Taux estimé	Montant HT		Montant HT	Montant TTC
Fonds verts	80 %	1 380 294,40 €	Rénovation énergétique de l'école Bourgneuf	1 725 368,00 €	2 070 441,60 €
Autofinancement	20 %	345 073,60 €			
TOTAL		1 725 368,00 €	TOTAL	1 725 368,00 €	2 070 441,60 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la délibération suivante :

- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer un dossier de subvention au titre du programme Fonds vert auprès de la Préfecture du Loiret,
- **SOLLICITE** une subvention dans le cadre de ce programme Fonds vert d'un montant de 1 380 294,60 € soit 80 % du coût prévisionnel du projet,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents s'y rapportant
- **DIT** que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2023-022 du 28 février 2023, ladite délibération n'ayant pas été inscrite à l'ordre du jour du conseil municipal du 28 février 2023.

La séance du Conseil Municipal est levée à 19h40

À Saint-Denis-en-Val, le 25 avril 2023

Les secrétaires de séance

Le Maire-Adjoint

Aurélie HOCQUET

Catherine MARCON-DAROUSSIN

Jérôme RICHARD

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 AVRIL 2023

Signatures des membres du Conseil Municipal du 18.04.2023

LUBET Marie Philippe (pouvoir à Jérôme RICHARD)	RICHARD Jérôme
BELLAIS Laurence	BOUDON Gérard
GAULT Monique	BOISSAY Bruno
POPINEAU Marie José	JAVOY Denis
FREMONDIERE Jocelyne	PARAGOT Bruno
SERVAIS Véronique (pouvoir à Monique GAULT)	BROU Jérôme
ROCHE Brigitte	COUTELLIER Didier
PRAGNON Aline	PANZANI Pierre
MAUCLAIR Stéphanie	NEVEU Michel
HOCQUET Aurélie	VERZEAUX Grégory
CAVALHEIRO Vanessa	CALLIBET Christophe
CHEVALLIER Sylvie (pouvoir à Brigitte ROCHE)	DELANDE Arnaud (pouvoir à Laurence BELLAIS)
Frédéric KOIJMAN	PORTUGUES Yann (pouvoir à Catherine MARCON DAROUSSIN)
MARCON DAROUSSIN Catherine	MOUAK Prosper
DELAVEAU Martine	